

**Motion du 17 janvier 2017 de M. Stéphane Guex: «Restriction publique de la publicité!»**

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance du 7 septembre 2021,  
dans le rapport M-1266 A)

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- le changement de l’afficheur-concessionnaire en Ville de Genève a laissé les panneaux d’affichage vierges de toute propagande publicitaire durant quelques semaines;
- cette opportunité a mis en lumière le plaisir de la population à se passer de cette pollution visuelle;
- les affiches laissées blanches ont constitué une opportunité ludique pour que des citoyens donnent libre cours à leur désir d’expression;
- cette pause bienvenue dans la surenchère d’images et d’agressions publicitaires a été ressentie très favorablement par les résidents et les touristes;
- dans ces conditions, le temps est venu pour la Ville de mener une réflexion cohérente sur l’affichage publicitaire public;
- les associations et les milieux culturels nécessitent des espaces pour informer la population de leurs activités,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de supprimer les espaces d’affichage destinés à la publicité commerciale au bénéfice d’espaces d’affichage uniquement destinés aux activités culturelles ou associatives.